

MCM Avocats

Barreau de BASTIA

Pierre-Paul MUSCATELLI
Claude CRETY
Antoine MERIDJEN
Avocats associés

Bernard GIANSILY
Pierre-Antoine FELCE-DACHEZ
Thomas GOUBET
Alexis ORI
Serena SILVESTRI
Avocats

Monsieur Louis DREYFUS
Directeur de la publication
SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE
67/69, avenue Pierre Mendès France
75707 Paris cedex 13

Bastia, le 15 janvier 2025

Par Lettre recommandée avec AR + courriel

Affaire : CNE DE PROPRIANO/Droit de réponse Le Monde
Nos Réf. : 42329 AM / AM

Objet : Demande de droit de réponse

Monsieur le Directeur de la Publication,

Je me permets de vous adresser la présente demande de droit de réponse aux intérêts de la Commune de PROPRIANO, en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, suite à la diffusion de l'article paru en page 14 de votre quotidien le 10 janvier 2025 intitulé « *La difficile enquête sur la mort d'un ex-juge consulaire en Corse* ».

En effet, il apparaît que certains passages de cet article contiennent des informations inexactes de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de la commune.

Conformément donc aux dispositions légales en vigueur, je vous demande donc de bien vouloir publier la réponse ci-après dans les conditions prévues par la loi, c'est-à-dire dans les mêmes conditions de publicité et de forme que celles de l'article incriminé.

Texte du droit de réponse :

« Il est indiqué en premier lieu que depuis cette affaire, « on ne respirerait plus à la mairie ». Il sera rappelé toutefois que la « Mairie » ou ses élus n'ont jamais commenté « cette affaire », en tous cas pas dans les termes rapportés dans cet article.

Il est mentionné en second lieu que l'analyse des « vidéosurveillances de la ville » auraient permis de « conforter le parcours du véhicule du tueur ». Une telle affirmation est radicalement inexacte puisque la Commune ne possède et n'a jamais possédé aucune caméra sur la route menant à Bonifacio ni sur la Rue du Général de Gaulle.

13, Av. Maréchal Sébastiani
20200 BASTIA

☎ 04 95 31 35 63
contact@mcm-avocats.fr

www.mcm-avocats.fr

Enfin, il est relaté que deux mis en cause auraient pu visionner en toute illégalité les images des obsèques de Monsieur Jean Christophe MOCCHI provenant du système de vidéosurveillance de la ville.

Or, les personnes citées dans cet article n'ont pu en aucun cas visionner de telles images provenant du système de vidéosurveillance de la Commune, celle-ci ne possédant et n'ayant jamais possédé de caméra ni sur la place de l'église, ni sur la rue de l'église empruntée par le cortège funèbre.

Ensuite et surtout, les caméras existantes étaient hors service suite à l'incendie criminel survenu dans la nuit du 05 au 06 septembre 2020 ayant totalement détruit le C.S.U. (Centre de Supervision Urbain) et pour lequel une plainte a été déposée par la commune dès le 6 septembre 2020 ; le système n'ayant été remis progressivement en fonction qu'à compter du mois de mai 2023.

En conséquence, la Commune de PROPRIANO est fondé à demander la publication de ce droit de réponse et les excuses de l'auteur de cet article mettant en cause la collectivité, ses représentants et ses services ».

C A B I N E T

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la Publication, en l'expression de mes salutations distinguées.

D ' A V O C A T S

Antoine MERIDJEN

MCM Avocats

Barreau de BASTIA

Pierre-Paul MUSCATELLI
Claude CRETY
Antoine MERIDJEN
Avocats associés

Bernard GIANSILY
Pierre-Antoine FELCE-DACHEZ
Thomas GOUBET
Alexis ORI
Serena SILVESTRI
Avocats

LRAR N°
+ courriel opinions@lemonde.fr

Affaire : CNE DE PROPRIANO/Droit de réponse Le Monde
Nos Réf. : 42329 / AM / AM

Monsieur Louis DREYFUS
Directeur de la publication
SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE
67/69, avenue Pierre Mendès France
75707 Paris cedex 13

Bastia, le 4 février 2025

Objet : Demande de droit de réponse

Monsieur le Directeur de la Publication,

C A B I N E T

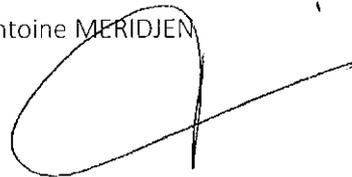
La présente dans le prolongement de ma correspondance avec accusé de réception du 21 janvier dernier sollicitant un droit de réponse suite à la diffusion de l'article paru en page 14 de votre quotidien le 10 janvier 2025 intitulé « *La difficile enquête sur la mort d'un ex-juge consulaire en Corse* ».

D ' A V O C A T S

N'ayant reçu aucune réponse à ma demande formée aux intérêts de la Commune de PROPRIANO je vous saurais gré de bien vouloir me préciser le sort que vous entendez réserver à cette demande.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la Publication, en l'expression de mes salutations distinguées.

Antoine MERIDJEN



13, Av. Maréchal Sébastiani
20200 BASTIA

☎ 04 95 31 35 63
contact@mcm-avocats.fr

www.mcm-avocats.fr

Secretariat Mairie Propriano

De: Antoine Meridjen <antoine.meridjen@mcm-avocats.fr>
Envoyé: lundi 10 février 2025 15:25
À: Secretariat Mairie Propriano
Cc: Paul-Marie BARTOLI
Objet: TR: 42329 - CHRAM2025/Consultation et MED

Bonjour,

Merci de prendre connaissance de la réponse de la direction du monde.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.



Antoine MERIDJEN

Avocat au barreau de BASTIA

SELARL Antoine MERIDJEN

AARPI MCM Avocats

Tel : 04 95 31 35 63

Email: antoine.meridjen@mcm-avocats.fr

13, avenue Maréchal Sébastiani
20200 BASTIA

www.mcm-avocats.fr



De : Mélanie Morizot <melanie@mcm-avocats.fr>

Envoyé : lundi 10 février 2025 09:14

À : Antoine Meridjen <antoine.meridjen@mcm-avocats.fr>

Objet : TR: 42329 - CHRAM2025/Consultation et MED

De : LENDUSZKO, Anne-Sophie <lenduszko@groupelemonde.fr>

Envoyé : vendredi 7 février 2025 16:35

À : Mélanie Morizot <melanie@mcm-avocats.fr>

Cc : Aurélien JARDIN <ajardin@vmmagazines.com>

Objet : Re: 42329 - CHRAM2025/Consultation et MED

Bonjour,

Nous faisons suite à votre courrier daté du 15 janvier 2025 relatif à votre demande d'insertion d'un droit de réponse à la suite de la publication d'un article dans le quotidien *Le Monde* daté du 10 janvier 2025.

Cette demande ne nous semble pas répondre aux prescriptions des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Dès lors, ce droit de réponse ne pourra pas être publié.

Bien cordialement,

--
Anne-Sophie LENDUSZKO
Juriste
Groupe Le Monde / L'Obs

De : **Mélanie Morizot** <melanie@mcm-avocats.fr>
Date: ven. 7 févr. 2025 à 14:53
Subject: 42329 - CHRAM2025/Consultation et MED
To: opinions@lemonde.fr <opinions@lemonde.fr>

Bonjour,

Merci de bien vouloir prendre connaissance du document ci-joint.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,



Mélanie MORIZOT

Secretariat AARPI MCM AVOCATS
13, Avenue Maréchal Sébastiani
20200 BASTIA
Tel. 04 95 31 35 63 Fax. 04 95 31 38
14
melanie@mcm-avocats.fr

Site internet : www.mcm-avocats.fr